



SÈVES

Bulletin de

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

N° 62

sept 2023

Gestion des déchets :

On fait le plein de l'incinérateur et des poches de Vernéa/SUEZ.

C'est la Cour Régionale des Comptes qui le dit.

Ce rapport du 22/06/2022 révèle de **nombreuses irrégularités** aux règles de la gestion des services publics. Il pointe du doigt **l'indigence de l'information des citoyens** parce que le Valtom ne mettait pas sur son site Internet les dossiers soumis à délibération. Il rappelle surtout avec insistance les **défauts de désignation de l'entreprise Vernéa/Suez** dans le cadre de la délégation de service public (DSP) car elle ne répond pas aux critères légaux de concurrence ce qui permet à l'entreprise d'imposer ses prix. Défaut que nous avons déjà souligné il y a plus de 10 ans, aggravé par le fait que l'on a soupçonné une entente entre les 3 candidats dont 2 ont fini par se désister. **Avec un seul candidat en lice, l'appel d'offre aurait dû être annulé et refait.**

Pour bien remplir le panier, le VALTOM accepte les déchets en dehors de sa zone de chalandise autorisée « par solidarité » venant de la Creuse et du Cantal. On importe ainsi leur CO2 et leur pollution ! L'autorité de Contrôle de la pollution (DREAL) envisage de réduire les mesures, notamment sur les poissons du lac de Cournon au motif que ce ne serait pas pertinent, mais ne propose pas d'option plus efficace comme les œufs de poulaillers domestiques. En effet, suite à l'alerte lancée par l'association 3R qui lutte contre l'incinérateur de Vitry géré par SUEZ (Ile de France), l'ARS a confirmé la contamination de ces œufs par les dioxines au point de recommander de ne plus les manger !

EAU Bien Commun

Deux bassines privées payées à 70% par de l'argent public.

Ce sont 36 agriculteurs conventionnels adhérents de Limagrain et soutenus par la FNSEA qui portent un projet de retenue de 18Ha et 1,25 million de m3 et un projet de 15Ha et 1,05 Mm3, respectivement à St Georges sur Allier et à Bouzel, en pompant l'eau de l'Allier. Ils ont négocié avec l'autorité environnementale de respecter un débit réservé de l'Allier de 47,5 m3/s. Ce débit est bien faible pour maintenir la biodiversité en aval en tenant compte de la priorité pour l'eau potable (Pont du château ...). On peut constater que les derniers hivers n'auraient pas permis de les remplir ! Sauf à compter sur des dérogations à la règle que l'État distribue facilement car il s'assoit la plupart du temps sur le Code de l'Environnement pour donner la priorité aux intérêts économiques. Le dossier est en cours d'instruction pour un démarrage des travaux fin 2024. Il nous faut lutter contre ce type d'agriculture qui empoisonne l'eau et les sols au profit d'une multinationale exportatrice. **Nous restons vigilants.**

Rappel : Puy de Dôme Nature Environnement fait partie des 5 associations, membres du Collectif Eau Bien Commun qui ont engagé **un recours juridique au Tribunal Administratif** contre l'arrêté préfectoral « sécheresse » qui exonère de contraintes les prélèvements d'eau en nappes profondes contrairement aux consommateurs d'eau potable qui doivent se restreindre en cas d'alerte. Cette décision est contraire au Code de l'Environnement qui définit l'eau potable comme priorité. Manifestement, le préfet est au service des embouteilleurs d'eau comme la Société des Eaux de Volvic qui exportent une partie de leur production.

Course démesurée au lithium

Le société Imerys qui exploite depuis près de vingt ans l'énorme carrière de kaolin à Echassières, dans le Sud de l'Allier, a le projet d'ouvrir, en dessous, dans cinq ans, une gigantesque mine de lithium.

Les associations de défense de l'environnement sont très soucieuses.

En projetant d'extraire 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium, ce qui implique de sortir 2 millions de tonnes de roche par an, les conséquences vont forcément être lourdes, en surface, en pollution, en destruction de l'environnement, en particulier la forêt de Colettes dont un collectif est créé pour la défendre. Le transport et le traitement sont encore inconnus, ni le lieu, ni le mode, avec quel procédé chimique..

Il s'agit d'une mine creusée jusqu'à 500 mètres de profondeur, au lieu dit La Bosse, 720 mètres d'altitude, reconnu pour être un **important château d'eau** local pour les bassins du Cher et de la Sioule. **Il y a très grand risque d'impacts : assèchement, disparition, pollution...**

L'investissement d'un milliard d'euros pourrait être très aventureux : si le cours du lithium, qui est très volatile, baisse beaucoup, l'opération ne serait plus rentable... ; et si la recherche aboutit pour des piles au sodium, beaucoup moins chères qu'au lithium, non plus. Mais resterait une énorme friche industrielle qui aura détruit environ une cinquantaine d'hectares et un environnement jusque là préservé.

Contact : foretdescolettes@gmail.com

Sans gêne, on voudrait artificialiser un peu plus les sols...

A Orcet, l'équipe municipale a le projet d'urbaniser un espace de plus de deux hectares actuellement classé en zone agricole dans le PLU communal, composé de jardins, de champs, de haies et de bosquets, qui fait partie de la trame verte et bleue, en périphérie du bourg.

Que veulent-ils construire dans ce corridor écologique de la vallée de l'Auzon ? Une OPA, opération d'aménagement programmé, avec activités de services et de commerces (qui vont nuire à ceux de bourg), ainsi que de l'habitat (déjà bien pourvu, au delà des prévisions), à la place d'un espace paysager, riche en biodiversité, véritable lieu de respiration et départ de chemins de petite randonnée. Un collectif, Stopurba63 s'est monté pour que ce projet ne soit pas inscrit dans le Plan Local d'Urbanisation Intercommunal en cours d'élaboration.

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995 et 31 mai 2018

62 rue Alexis Piron 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04 73 83 63 66

Mail pddne@laposte.net, site www.pddne.eu

Directeur de la publication : Yves Reverseau

Imprimé par nos soins

ISSN 1152-8184 – Dépôt légal septembre 2023 – Ne pas jeter sur la voie publique

Votre avenir dépend de VOUS...

ADHÉREZ à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 € (5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Tél. : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

